

A. A. P. E.

Association Autonome de Parents d'Elèves de Palaiseau



Réunion du 17 Avril 2023 à 19h00

2ème réunion trimestrielle des représentants des parents d'élèves des écoles de Palaiseau avec les élus de la Mairie.

Rédaction : Salima BOUZERNA, RPE AAPE – G.S. Caroline Aigle.

Relecteurs : Sylvia WEPPE, RPE AAPE – G.S. Caroline Aigle.

Nabil BOUZERNA – Vice-président AAPE.

La réunion s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Palaiseau et a débuté à 19h00.

Liste des participants (non exhaustive) :

- Ville de Palaiseau :

M. Grégoire de Lasteyrie : Maire de Palaiseau.

Mme Régina Lahute : Elue référente Tailhan, Vaillan et Louise Michel (absente).

M. Virgile Monnot : Elu référent Vaillant, Langevin Mater, Anne Franck Morère et en charge de la restauration.

Mme Marie-Christine Graveleau : Elue référente Caroline Aigle, Joliot Curie, Anne Franck élémentaire, Langevin élémentaire et en charge du scolaire.

Mme Delphine Pearson : Elue référente des autres écoles.

Mme Fabienne Fraboulet : Directrice générale adjointe en charge des services à la population.

Mme Stéphanie Pelade : Responsable du service enfance - éducation.

Mme Céline Jomat-Langot : Responsable adjointe du service enfance - éducation.

- Représentants de parents d'élèves (RPE - AAPE) :

Madame Salima BOUZERNA : RPE AAPE- Groupe Scolaire Caroline Aigle.

Madame Sylvia WEPPE : RPE AAPE- Groupe Scolaire Caroline Aigle.

M. Nabil BOUZERNA : Vice-président AAPE et RPE Caroline Aigle.

1. Intervention du Maire ponctuée d'interventions des RPE

- **Carte scolaire**

Les données prévisionnelles transmises par l'inspectrice de la circonscription (l'IEEN), suite au avis du CDEN (prévisionnelle) ne sont pas définitives mais à ce stade :

- Fermeture conditionnelle d'une classe à : Langevin maternelle, Anne Franck maternelle ;
- Ouverture conditionnelle d'une classe à : Tailhan élémentaire ;
- Ouverture d'une classe à : Anne Franck élémentaire.

Concernant l'école Louise Michel l'Education nationale n'identifie pas la création d'une classe supplémentaire pour l'application de la circulaire à 24 élèves (classes de GS, CP et CE1).

Une RPE de Wallon précise que si l'application de la circulaire était appliquée à l'école Wallon une vingtaine de familles devraient quitter l'école. L'IEP ne prévoit pas l'application de la circulaire.

Les commissions de dérogations ont lieu en ce moment. En moyenne sur la ville, la mairie a réceptionné 20 demandes de dérogations entrantes et 20 sortantes.

- **Classes découvertes**

9 écoles et 18 classes ont organisé un voyage. Ce sont 490 élèves qui bénéficieront des classes découvertes. Le montant alloué cette année par la mairie est de 350€ pour un CM2 et 175€ pour un CM1 (dans le cas des classes double niveau CM1-CM2) soit un total de 155 736€. En moyenne les séjours ont une durée de 4 jours/3 nuits. La participation des familles dépend du quotient familial (cf. portail famille).

Une RPE de Jean Macé précise que le budget alloué par la ville n'a pas évolué depuis plusieurs années et indique qu'il est de plus en plus difficile de conserver le même niveau de projet. La RPE ajoute qu'une contribution directe a été demandée aux familles.

Le maire prend le point, une contribution complémentaire via les écoles n'est pas possible. C'est la mairie qui en fonction du quotient familial recouvre une partie du prix du voyage (de 34€ à 146€). Le maire précise qu'il a été demandé aux directeurs et enseignants de partir moins loin pour réduire le coût de transport. La revalorisation de la participation mairie due à l'inflation n'est pas possible, la mairie subit aussi l'inflation. Le choix fait au niveau du budget mairie est de préserver les classes découvertes sans augmenter la dotation.

Salima Bouzerna : Concernant le double niveau à Caroline Aigle notamment les CM1 dont la participation mairie est de 175€ au lieu de 350€, avez-vous connaissance d'élèves de CM1 qui n'ont pas pu participer aux voyages ?

La mairie n'a pas l'information.

- **Projet de végétalisation des cours d'école**

Cette année, le comité a fait le choix d'intervenir dans plus d'école pour accélérer la végétalisation. Néanmoins les projets ne seront pas comparables aux précédents (budget similaire et plus d'écoles). Ce sont notamment les arbres qui doivent être plantés au plus tôt. Ce sont à date, 5 cours qui vont bénéficier de ce dispositif :

- ✓ Maternelle : Paul Langevin, Vaillant, Epine Montain.
- ✓ Élémentaire : Roger Ferdinand, Vaillant.

- **Sécurisation aux abords des écoles**

Deux comités de pilotage se sont réunis pour définir la stratégie et les mesures à mettre en œuvre sur l'ensemble des écoles. Les interventions suivantes ont été préconisées :

- ✓ Tailhan : panneaux « sortie école » avec flash.
- ✓ Jean Macé : à l'étude -> installation de borne pour fermer la rue aux heures d'entrée et sortie.
- ✓ Langevin : Favoriser le passage du feu piéton.
- ✓ Jean moulin : temps de passage des piétons sur le feu tricolore + répéteur panneaux 30.

- ✓ Roger Ferdinand : à l'étude -> plateau ralentisseur ou feux récompenses (passage aux rouges si vitesse excessive du véhicule).

2 autres points sont à l'étude : Carrefour Beltrame aux abords de Anne Franck et rue Maurice Bertaux-Maximilien Robespierre.

Une RPE de Wallon évoque la sécurisation aux abords de l'école. La maire précise que sur cette école il faut une présence humaine (un gilet jaune), néanmoins elle rencontre des difficultés de recrutement. Le contrat hebdomadaire de 15 heures par semaine n'est pas attractif et intéresse peu.

- **Affectation des cars dans les écoles**

Le maire précise qu'il n'y a pas eu de changement dans les règles d'attributions aux écoles depuis de nombreuses années. La commune a fait le choix d'allouer à chaque classe 3 demi-journées. Ce quota de demi-journée est attribué aux directeurs et il est de leur ressort de le réaffecter aux classes.

En fin d'année calendaire (octobre-novembre), en fonction de la consommation des demi-journées, certaines écoles peuvent bénéficier d'un supplément (sorties en bus non consommées par d'autres écoles). Cette année il est possible que cela n'a pas été accepté.

Une RPE précise que la mutualisation d'un bus pour 2 classes n'est plus possible alors qu'avant cela était toléré. Cela permettait aux enseignantes de faire plus de sortie scolaires.

Le maire précise que si deux classes mutualisent un bus c'est bien 2 demi-journées qui sont comptabilisés et non 1.

Les RPE AAPE de Caroline Aigle précisent que c'est également ce qui est remonté par les enseignants, la fin de la mutualisation et donc des sorties en moins pour les enfants. Ils ajoutent que ce système de comptage n'est pas très vertueux n'y écologique. Si lors d'une sortie les enseignants qui mutualisent le bus ont un décompte de 2 demi-journées cela va les inciter à prendre chacun un bus, donc pas très écologique.

La maire réaffirme que cette mutualisation a toujours été prise en compte dans le comptage. Si la mutualisation devait être prise en compte c'est le nombre de demi-journée qui sera revu à la baisse (2.7 ou 2.8) car le budget restera constant. Le budget actuel prend en compte ce taux de fusion dans les bus.

Les RPE AAPE Caroline Aigle précisent que le message transmis aux enseignants est de ne plus mutualiser et de solliciter un bus pour chaque classe.

Le maire n'est pas contre retravailler le sujet. Le budget doit rester constant (iso budget). Le nombre de kilomètre est borné à 120Km (aller) dorénavant alors que certaines écoles l'utilisent que pour 10 Km.

Une autre RPE évoque la problématique des accompagnateurs dans les cars plus possibles due à la mutualisations des bus.

La capacité des bus des prestataires extérieurs est de 63 places et 55 places pour ceux de la commune. Donc pour les sorties via les bus de la ville s'il y a deux classes cela peut être effectivement compliqué d'inclure les accompagnateurs.

Une RPE ne comprend pas bien car le budget alloué est de 3 demi-journées pour chaque classe donc si les enseignants mutualisent le bus cela ne devrait pas avoir d'impact sur le budget de la mairie. C'est à budget constant, il n'y a donc pas de surcout. La mutualisation permettait d'organiser plus de sortie et c'est donc transparent pour la mairie puisque le budget de 3 demi-journées par classe est alloué.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu de changement dans les modalités de demi-journée supplémentaire. Très probablement que certaines écoles ne demandaient pas plus que 3 sorties

alors que d'autres oui. La demi-journée fusionnée (2 classes dans un bus) a toujours compté double.

Pour clarifier le point, à titre d'exemple, la mairie prend le cas de 100 sorties annuelles. Sur ces 100 sorties, 20 sont fusionnées donc cela se traduit par 90 sorties par bus. Selon la mairie, le budget avait été établi sur 90 sorties et non 100. La mairie prenait donc en compte une mutualisation moyenne dans le budget alloué aux sorties « BUS ».

Nabil Bouzerna, RPE AAPE, précise qu'il est annoncé et proposé à chaque école un droit de 3 demi-journées par classe donc cette logique de fusion moyenne ne devrait pas être pris en compte. Chaque classe a donc le droit 3 demi-journées de bus. Désormais, les enseignantes vont utiliser leurs 3 demi-journées et ne plus mutualiser car elles y perdent (changement de décompte).

Une RPE évoque également les sorties aux musées à Paris qui ouvrent souvent à 10h. Le système de demi-journée n'est pas approprié car le retour se fait à 14H. Les demi-journées sont décomptées ainsi :

- ✓ Matin dès 8h et le retour à 11h30
- ✓ Après-midi dès 13h30 à 16h30.

La possibilité de prendre les transports (RER) en communs est évoquée. La mairie nous précise que l'inspectrice d'académie a tendance a refusé (plan Vigipirate). La mairie est favorable (coût moindre).

• **Renouvellement du marché de restauration**

Le renouvellement est prévu pour début aout 2023. Le calendrier suivant nous est communiqué :

- ✓ Fin mars, l'avis d'appel à la concurrence a été publié.
- ✓ Jusqu'au 2 mai : Réception des offres des candidats.
- ✓ Jusqu'au 2 Juin : La mairie étudie les offres.
- ✓ Dès le 5 juin : Négociation avec les candidats.
- ✓ Jusqu'au 12 juin : Réception des offres améliorée des candidats.
- ✓ Fin juin : Attribution du marché.

Dans le cahier des charges, il a été maintenu la qualité actuelle : des produits bio à hauteur de 30 % par repas hors pain, fromage AOP, de la viande et poisson incluant 2/3 de qualité durable.

Dans le nouveau cahier des charges on passe de 1 repas végétarien par semaine à 1,5. Le menu à 4 composants sera proposé aux enfants (actuellement 5). La mairie a la possibilité de revenir à 5 composants à tout moment dans l'année après un vote au conseil municipal. Le prestataire doit répondre pour les 2 options (4 et 5 composants). La proposition à 5 composants sera plus chère.

La cuisine centrale municipale n'est pas envisagée ce sont des décisions à prendre 2-3 ans avant. De plus cela demande une vrai expertise et à cout complet cette option est supérieure à une prestation « cuisine extérieure ».

Madame Bouzerna RPE APPE demande si les parents d'élèves seront associés à l'étude des offres. La mairie répond que non car les réponses des prestataires sont couvertes par le secret des affaires. Pour le candidat retenu, il sera possible de nous communiquer les documents mais pas pour les candidats non retenus.

Madame Bouzerna demande quelles seront les critères pour retenir l'offre ?

La mairie précise que dans le marché public il y a un système de comptage de point pour chaque sous critères qui permet de retenir la meilleure offre. La commission technique attribue les points puis la commission des élus attribue les points définitifs et donc détermine le prestataire final.

Monsieur Bouzerna RPE AAPE demande si la mairie a mesuré l'impact de la baisse de fréquentation des enfants à la cantine en cas d'augmentation (changement de prestataire et inflation). Dans le sondage AAPE, ce sont 25 % des parents qui envisagent une baisse de la fréquentation à la cantine en cas d'augmentation.

La mairie s'engage sur un volume de repas et si la quantité prévue au contrat n'est pas commandée cela peut poser un problème.

Monsieur le maire précise que souvent les réponses aux sondages sont décorréées de la réalité.

Il a été suggéré à la mairie de pouvoir reconduire les animations réalisées par les RPE APPE de l'école Caroline Aigle les prochaines années.

Madame Weppe RPE AAPE rappelle que lors de l'animation crêpes dans le groupe scolaire caroline Aigle les RPE AAPE ont réalisé plus de 400 crêpes pendant la pause méridienne. Les élèves se sont régalés et ont été ravis. Le maire n'a pas eu connaissance de cet événement.

Madame Weppe rajoute qu'en tant que nouvelle RPE à Caroline Aigle, elle a envoyé un mail pour pouvoir tester la cantine et qu'elle attend avec impatience une invitation pour le mois de mai. La mairie nous précise qu'une invitation sera programmée pour début juin.

A savoir ! D'après la [CADA](#) les documents non communicables dans le cadre de la passation d'un marché public sont :

- ✓ les mentions relatives aux moyens techniques et humains, à la certification de système qualité, aux certifications tierces parties ainsi qu'aux certificats de qualification concernant la prestation demandée ;
- ✓ les mentions concernant le chiffre d'affaires, les coordonnées bancaires et les références autres que celles qui correspondent à des marchés publics ;
- ✓ les mentions relatives aux détails techniques et financiers des offres de toutes les entreprises contenues dans les documents préparatoires à la passation du marché (procès-verbaux, rapports d'analyse des offres).
- ✓ l'offre de prix détaillée contenue dans le bordereau des prix unitaires (20161106), la décomposition du prix global et forfaitaire et le détail quantitatif estimatif (20161778) ne sont pas non plus communicables. Il n'y a donc plus lieu de s'interroger sur le mode de passation, notamment répétitif, du marché ou du contrat, sa nature, sa durée ou son mode d'exécution.

• Centre de loisirs

Dans le cadre du projet handicap un partenariat avec [l'IME de Massy](#) a été mis en place. Les animateurs de la ville sont formés dans le cadre de l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap.

Les enfants de l'IME sont venus dans le centre de Loisirs de Caroline Aigle et des ateliers sont prévus durant les vacances d'avril. Cela permet aux enfants qu'ils encadrent d'être en milieu scolaire. Ce projet sera renouvelé l'année prochaine. La ville a beaucoup d'enfants à besoin particulier, il est important pour la ville de former les animateurs.

• Grève

Le sujet de la grève est abordé. Le maire précise que c'est un droit qui a pour but de perturber le service, les agents ne sont pas payés et cela n'est donc pas neutre financièrement. La loi prévoit le SMA (service minimum d'accueil) mais elle ne donne pas les moyens de le mettre en place (astreinte ou volontariat qui est difficile à obtenir de la part des animateurs).

Les animateurs n'ont pas l'obligation de se déclarer grévistes avant, généralement 48h avant pour ne pas pénaliser les familles ils communiquent leur intention.

Une RPE précise que les revendications sont locales mais il y a des revendications locales dues à leur rémunération salariale.

Le maire précise que leurs revendications sont plutôt nationales que locales (maire). Néanmoins le syndicats locaux ont été reçus par le maire. Les animateurs ont deux sujets :

- précarité des emplois. La mairie a mis en place les « emploi permanent non complet » (moins de 35 heures), le salaire est mensualisé (payes constantes). La mairie travaille sur d'autres pistes : Augmenter la part de titulaire, titulariser les emplois non complets, clarifier les règles d'évolution et/ ou de titularisation (6 ans d'activité sont requis).
- Améliorer les conditions matérielles du poste : pénibilité du poste. A titre d'exemple, les chaises dans les réfectoires sont lourdes et devront être renouvelées.

Les revalorisations salariales se feront au niveau national avec une augmentation du point d'indice.

La part de permanent est à plus de 50%. Le nombre de poste crée depuis le plan de « déprécarisation » est de 35 postes. Avant 2014, il y avait peu de permanent et beaucoup de vacataires donc très peu de personnes référents dans les écoles.

• Travaux

Les directeurs d'école adressent leurs demandes de travaux en novembre-décembre lors d'une réunion technique. Elles sont étudiées puis votées dans le cadre du budget primitif en mars – avril. Les réponses sont adressées aux directeurs et aux RPE courant avril.

Les demandes des directeurs d'école ne sont jamais adressées aux RPE il est donc difficile de savoir quelles sont les demandes rejetées. Nous avons demandé d'être associés aux réunions techniques qui ont eu lieu à l'école afin de prendre connaissance des besoins. La demande a été refusée par l' élu en charge de notre école.

A savoir ! A l'école caroline Aigle, les RPE ont reçu la notification du travaux suivant : Reprise du mur extérieur de la cour élémentaire.

Une RPE évoque le choix fait par la mairie, il y a 6 ans de fermer la maternelle BARA. A Anne Franck, les effectifs ne permettent pas une répartition des élèves de GS dans l'école maternelle. Ce sont donc 3 classes de maternelle qui se retrouvent coté élémentaire et les locaux ne sont pas adaptés notamment la salle de motricité. Un chiffrage devait être effectué pour fermer le préau de l'élémentaire, la question a été soumise lors de plusieurs conseil d'école sans avoir de réponse. La motricité en GS de maternelle ne se fait plus chaque jour car au niveau de la logistique cela est lourd pour l'équipe pédagogique.

Le maire prend note de ce point.

Le cas de la rénovation de l'école Joliot Curie est évoqué. Le Maire a déposé plusieurs demandes de subventions (département, régions et l'état). La rénovation complété devrait être de l'ordre de 12 millions. Les réunions avec les RPE seront planifiées dès que la mairie recevra les retours des demandes de subventions. Les entreprises sont consultées mais sur des scénarios et budgets très diverses afin de ne pas perdre de temps. Les directrices sont quant à elle déjà associées à la consultation.

• Cross des écoles

Des RPE demandent s'il est possible d'attendre la fin de la course et donc l'arrivée du dernier coureur avant d'annoncer les gagnants et le podium.

La mairie note le point.

- **Permis**

- ✓ Piéton : le 10 juin
- ✓ Vélo : le 17 juin
- ✓ Internet : le 17 juin

Une RPE demande s'il est possible que la mairie achète quelques vélos car des enfants se retrouvent sans vélo.

La marie précise qu'en général les enfants se les prêtent entre eux. La mairie ne peut pas les stocker donc elle demande aux partenaires formateurs d'en fournir.

- **Défibrillateurs**

Madame Bouzerna RPE AAPE demande si depuis la précédente réunion mairie il y a 5 mois l'obligation d'installer les défibrillateurs dans les écoles a été étudiée (cf. compte rendu du 24 novembre 2022).

Juridiquement la question a été étudié, la mairie est arrivée à la conclusion qu'il n'y a aucune obligation juridique dans les écoles. Au vue des contraintes budgétaires cela n'est pas actualité. La mairie regarde si elle peut mutualiser les défibrillateurs.

La notion non contraignante n'est pas comprise par les RPE AAPE de Caroline Aigle. Les salles municipales sont toutes dotées.

Le groupe scolaire Caroline Aigle, comme les autres écoles de la ville, est un établissement recevant du public (ERP) de catégorie 3, selon [le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes](#) l'installation du défibrillateur automatisé externe aurait dû avoir lieu au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Le 29 Juin 2018, la loi "Défibrillateur Cardiaque" relative à l'équipement en Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) pour les Établissements Recevant du Public (ERP) était publiée au Journal Officiel. Six mois plus tard, le décret n°2018-1186 vient compléter cette loi en précisant les ERP concernés et les conditions de maintenance des appareils.

La mairie nous précise que l'école Caroline Aigle est un établissement de types R.

La loi ne repose pas sur les types mais sur les catégories de ERP :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037839290>

- **Non remplacement des absences des enseignantes (Caroline Aigle)**

De nombreux courriers et la synthèse du taux remplacement adressés à l'éducation nationale ont été adressés à la mairie, le taux de remplacement est assez catastrophique cette année : 0% de remplacement et 35 jours d'absences donc 5 semaines en PS, cela devient inquiétant et pas acceptable. Nous sommes conscients que cela n'est pas de votre ressort mais comme vous échangez souvent avec l'IEN vous avez la possibilité d'alerter.

Ces dysfonctionnements envoient de très mauvais signaux aux parents qui souhaitent scolarisés leur enfant ailleurs. Chaque année nous avons au sein du groupe scolaires 2, 3 classes martyres. Nous avons perdus 100 élèves en 2 ans.

L'école Caroline aigle est la plus grosse école du département et la stratégie de l'IEN est de favoriser les autres écoles plus petites dans le cas d'une absence.

La mairie a pris connaissance des courriers, il ne lui appartient pas de faire de l'ingérence. Le sujet est relayé systématiquement.

Mr le maire précise qu'il est courant de perdre des élèves dans le nouveau quartier après un pic, il y a souvent 20 à 30% de baisse. Le quartier Camille Claudel devrait à terme occuper 10 à 12 classes. Effectivement, l'école a perdu 20 élèves entre juillet et Aout il y a deux ans.

- **Quotient familial et tarification aux familles**

La mairie précise qu'il ont répondu à la question lors de la précédente réunion. Il n'y a pas d'effet de seuil en fonction des revenus le calcul sera différent. Il n'y a pas de palier.

La formule est $Y=X+B$, la formule sera envoyée mais malheureusement nous ne serons pas avancés sur les tranches et la distribution par déciles. Via un tableur cette fonction est disponible.

Nous découvrons lors de la réunion que le simulateur de tarification n'est pas mis en ligne, **il sera prochainement mis en ligne.**

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Est-il possible de fournir via le portail famille un justificatif sur l'honneur en cas absence et de mettre un nombre de déclaration sans certificat. Il est parfois difficile d'obtenir un RDV médical.

La mairie étudie ce point.

2/ Une RPE partage un retour négatif de la cantine au sujet du manque de RAB à Anne Franck pour les CM.

La mairie précise que si c'est lors du 1^{er} service il y a moins de RAB que lors du 2^{ème}. Elle vérifie ce point.

Fin de la réunion à 21H05.